

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-200058493-20210616-C 20210616_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL Réception par le prete Affichage : 25/06/2021

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n° C-2021-06-16/08

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES 2 BUDGETS ANNEXES RÉSEAUX CHALEURS CLÔTURÉS

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, vice-présidente déléguée aux Finances

Le mercredi 16 juin 2021 à 19h10 le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, régulièrement convoqué le 9 juin 2021 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de l'Hippodrome de la commune de La Tour de Salvagny sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, président.

Quorum:	35
Nombre de délégués en exercice :	86
Nombre de délégués titulaires présents :	37
Nombre de délégués suppléants présents :	3
Total de délégués présents ou représentés	
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	

PRÉSENTS:

Titulaires: Métropole de Lyon: Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Pascal DAVID, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Julien SMATI, Corinne SUBAÏ. Communes: Didier DUPIED (Chaponost), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon); Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Thierry DUCHARNE (Charly), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mont-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Thierry MARTIN (Dardilly), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), François NASARRE (Jonage), Pierre GERVAIS (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Gilbert SUCHET (Montanay), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mont-d'Or), Claude BASSET (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants: Jérôme FAUCHET (Ternay); Nausicaa BOISSON (Charbonnières-les-Bains), Élisabeth DE FREITAS (Lissieu).

ABSENT(S) EXCUSÉ/E(S) AYANT REMIS UN POUVOIR

	., ., .,			
Gilbert-Luc DEVINAZ	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Nicolas BARLA	(Métropole de Lyon)
Pierre-Alain MILLET	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Corinne SUBAÏ	(Métropole de Lyon)
Sylvain GODINOT	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Éric PEREZ	(Métropole de Lyon)
Jean-Claude RAY	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Véronique GIROMAGNY	(Métropole de Lyon)
Pierrick LELARD	(Collonges au Mt d'Or)	donne pouvoir à	Michel GUINARD	(St Cyr au Mt d'Or)
Alain LEGRAS	(Corbas)	donne pouvoir à	Anne REVEYRAND	(Métropole de Lyon)
Philippe PERARDEL	(St Germain Mt d'Or)	donne pouvoir à	Jean-Philippe CHONÉ	(Communay)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny)

SIGERLy

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2019-12-17/06 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 17 décembre 2019 ;

Vu la délibération n° C-2020-02-11/02 adoptant le budget primitif 2020 lors du Comité syndical du 11 février 2020 ;

Vu la délibération n° C-2020-06-10/14 adoptant le budget supplémentaire 2020 lors du Comité syndical du 10 juin 2020 ;

Vu la délibération n° C-2020-10-07/04 adoptant la décision modificative n° 1 lors du Comité syndical du 7 octobre 2020 ;

Vu la délibération n° C-2020-12-09/06 adoptant la décision modificative n° 2 lors du Comité syndical du 9 décembre 2020 ;

Considérant qu'après avoir examiné les comptes administratifs 2020, le Comité syndical doit statuer sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2020 des trois budgets ci-après présentés ;

Considérant la clôture des budgets annexes RCU Sathonay-Camp et de La Tour de Salvagny suite à la reprise de cette compétence par la Métropole au 1 er septembre 2020, la reprise des résultats ne pouvait se faire qu'au budget supplémentaire du budget principal 2021 ;

Considérant les résultats des trois budgets suivants :

Résultat de fonctionnement du Budget Principal : A Résultat de l'exercice 18 128 454,09 € B Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif) 4 419 425,95 € C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) 22 547 880,04 € D Solde d'exécution d'investissement (dépenses 001 besoin de financement) -8 176 776,69 € E Solde des restes à réaliser d'investissement (besoin de financement) -10 061 848,41 €

SIGERLy

Résultat de fonctionnement 2020 des Budgets Annexes de La Tour-de-Salvagny et Sathonay-Camp :

Les comptes administratifs et les comptes de gestion 2020 des budgets annexes ont été approuvés et laissent apparaître les soldes suivants :

Résultat de fonctionnement du Budget Annexe de Sathonay-Camp :

Α	Résultat de l'exercice	-54 353,44 €
В	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	13 596,61 €
C	Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	-40 756,83 €
D	Solde d'exécution d'investissement (dépenses 001 besoin de financement).	-36 932,25 €

Résultat de fonctionnement du Budget Annexe La Tour-de-Salvagny :

Α	Résultat de l'exercice	-5 143,47 €
В	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	16 940,17 €
C	Résultat à affecter = $A + B$ (hors restes à réaliser)	11 796,70 €
D	Solde d'exécution d'investissement (dépenses 001 besoin de financement).	-11 028,48 €

Tableau récapitulatif :

	Budget Principal	RCU SC	RCU LTS	TOTAL
A : Résultat de 'exercice	18 128 454,09 €	-54 353,44 €	-5 143,47 €	18 068 957,10 €
B : Résultats antérieurs reportés	4 419 425,95 €	13 596,61 €	16 940,17 €	4 449 962,73 €
C : Résultat à affecter (A+B)	22 547 880,04 €	-40 756,83 €	11 796,70 €	22 518 919,91 €
D : Solde d'exécution d'investissement dépense 001	-8 176 776,69 €	-36 932,25 €	-11 028,48 €	-8 224 737,42 €
E : Solde des RAR d'investissement	-10 061 848,41 €	0,00 €	0,00 €	-10 061 848,41 €
F : Besoin de Financement (D+E)		Control of the second of the s		18 286 585,83 €
Reprise affectation =C= (G+H)				22 518 919,91 €
G : Affectation en réserves recettes 1068 en investissement				18 286 585,83 €
H : Report en fonctionnement recette 002				4 232 334,08 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAÏ, vice-présidente déléguée aux Finances ;

Le Comité syndical:

REPORTE le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 <u>pour l'ensemble des trois</u> <u>budgets</u> pour 8 224 737,42 € au budget supplémentaire 2021 du Budget Principal ;

AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit au budget supplémentaire 2021 du Budget Principal :

• en réserve d'investissement recette du compte 1068 pour 18 286 585,83 €,

• en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » des 3 budgets pour 4 232 334,08 €.

Nombre de délégués votants : 47 (144 voix)

Nombre de délégués avec 8 voix : 13 (dont 4 pouvoirs)

Nombre de délégués avec 2 voix : 6

Nombre de délégués avec 1 voix : 28 (dont 3 pouvoirs)

Nombre de suffrages exprimés : 37 (110 voix) Nombre d'abstention : 10 (34 voix)

Majorité simple

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour: 37 (110 voix)

Contre: 0

Abstention(s): 10 (34 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.